



## **Compte-rendu de la réunion de conseil du 12 avril 2021**

Etaient présents : Serge MARLOT, Mary CAILLEAU, Pascal CHAVEROT, Clément CRISCUOLO, Marie DE VLEESCHOUWER, Alexandre FARQUE, Andréa GIL Christophe ROELLINGER, Nathalie SCHADIG, Éric WEISS.

Sylvie CHRÉTIEN est arrivée à 20h25

Début de séance : 20 h 10 Secrétaire : Nathalie SCHADIG Fin de séance : 21 h 30

Le Maire demande s'il y a des commentaires sur les compte-rendu des 8 février, 1<sup>er</sup> mars et 13 mars 2021. Pas de commentaire, ils sont approuvés à l'unanimité des présents

### **1. Vote du Compte Administratif 2020 :**

Le Compte Administratif est présenté par Nathalie SCHADIG comme suit :

<b><i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i></b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Total dépenses	253 700.02	118 011.57
Total recettes	253 700.02	152 414.68
Excédent		34 403.11
Report 2019		87 908.02
Excédent de clôture		122 311.13

<b><i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i></b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Total dépenses	60 722.00	24 483.74
Total recettes	113 946.99	5 262.23
Déficit		19 221.51
Report 2019		6 384.97
Déficit de clôture		12 836.54
RAR en dépenses		20 808.14

Le Maire sort et Mary CAILLEAU procède au vote

**Résultat du vote : 9 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».**



## **2. Approbation du Compte de Gestion 2020 :**

Le Maire rappelle qu'il s'agit de la comptabilité tenue par la trésorerie et que les chiffres sont identiques.

**Résultat du vote : 10 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».**

## **3. Affectation de résultat :**

Le Maire explique que le déficit d'investissement et les Restes à Réaliser en dépenses d'Investissement nécessitent d'affecter l'excédent de fonctionnement de 122 311.13€ comme suit :

Compte 1068 : 33 644.68 €

Compte 002 : 88 666.45 €

**Résultat du vote : 10 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».**

## **4. Demandes de subventions 2021 :** Arrivée de Sylvie CHRÉTIEN

Le Maire indique que plusieurs demandes de subvention sont arrivées et propose d'octroyer les subventions suivantes :

ASNT	50€
ACCA de Felon	200€
Sapeurs-Pompiers de Rougemont-le-Château	100€

Ces dépenses seront inscrites au compte 6574.

**Résultat du vote : 11 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».**

## **5. Demandes de subventions travaux :**

Le Maire indique que la commune peut demander des subventions au titre de la DSIL et Effilogis pour les travaux d'isolation des bâtiments communaux. Il précise que celles-ci, si elles sont accordées, ne le seront peut-être pas avant la fin de l'année voire l'an prochain. Il propose de déposer des dossiers et de demander :

- 18 981.30 € soit 30% du montant HT au titre de la DSIL
- 16 488.40 € soit 26.06% du montant HT concernant l'aide Effilogis

Si les subventions n'étaient pas accordées, le maire propose de procéder au remplacement des luminaires. Pour cela il propose de demander une subvention à TDE90. Après vérification le taux est de 25%.

**Résultat du vote : 11 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».**



## **6. Convention avec la commune d'Anjouley :**

Le Maire rappelle au conseil que l'employé communal est en disponibilité pour convenance personnelle. Aussi, afin de pallier son absence, il propose de signer une convention avec la commune d'Anjouley. Celle-ci mettrait à disposition un employé pour les travaux, de tonte par exemple, et elle facturerait les heures à la commune de Felon.

**Résultat du vote : 11 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».**

## **7. Tarifification cimetière :**

Chaque année le conseil doit fixer le tarif des concessions pour le cimetière. Le conseil décide de fixer les tarifs 2021 comme suit :

- Concession et caveau pour trente ans : 100€
- Concession et caveau pour cinquante ans : 150€

**Résultat du vote : 11 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».**

Clément CRISCUOLO indique que, pour être conforme, le cimetière doit posséder un ossuaire, un jardin du souvenir et un columbarium. Il a demandé plusieurs devis mais seulement 2 sont arrivés. Il présente ce qu'il est possible de faire pour se conformer à la réglementation. Les travaux et les tarifs pour les caves urnes et les columbariums seront définis lors d'une prochaine séance.

## **8. Rectification du montant de régularisation des charges :**

Le Maire fait part au conseil d'une erreur de calcul dans la délibération n°007\_2021. En effet, le montant à recouvrer, comme stipulé dans le tableau annexé à la délibération, est de 3265.90 € et non 3628.57 €.

Un titre annulatif sera émis pour rectifier cette erreur.

**Résultat du vote : 10 « pour », 0 « contre » et 1 « abstention ».**

## **9. Vote des taux 2021 :**

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux cette année. Néanmoins, il précise que le taux de la Taxe Foncière Bâti sera modifié comme suit :

Taxe Foncière Bâti : 27.13 %

Ce taux tient compte du taux communal inchangé de 2020, 10.41 % auquel a été ajouté le taux du département 16.72 %. Ce transfert a pour but de neutraliser l'impact de l'exonération de la Taxe d'Habitation sur les finances de la commune.

Taxe foncière non bâti : 22.13 %, identique à 2020.

**Résultat du vote : 11 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».**



#### **10. Budget Primitif 2021 :**

Le Maire présente le Budget Primitif 2021 qui s'établit comme suit :

##### **Section de fonctionnement :**

Recettes : 221 235.45 €

Dépenses : 221 235.45 €

##### **Section d'investissement :**

Dépenses : 136 553.68 €

Recettes : 150 405.59 €

**Résultat du vote : 11 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».**

#### **11. Avis de la Chambre Régionale des Comptes :**

La Chambre Régionale des Comptes a envoyé un rapport concernant le contrôle et la gestion de la CCVS sur l'exercice de ses compétences, la commande publique, la gestion des ressources humaines, la fiabilité et la transparence des comptes ainsi que la situation financière pour les exercices 2015 et suivants.

En application de l'article L.243-8 du code des juridictions financières, il appartient au maire de chaque commune membre de la CCVS de soumettre ce rapport au conseil municipal.

Le conseil indique en avoir pris connaissance.

**Résultat du vote : 7 « pour », 0 « contre » et 4 « abstention ».**